

LIGUE OUEST

994/05/IA

Agrément n°04 355 123

du ministère de la Jeunesse et des

Sports

N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

**CHAMPIONNAT DE PRINTEMPS de TIR SPORTIF
DE LA LIGUE OUEST FCD
Dimanche 16 mars 2025
Rennes (Ille-et-Vilaine)**

Annexe 1 : « Le développement durable pendant une manifestation »

Annexe 2 : Programme de la compétition

Annexe 3 : Règlement

Annexe 4 : Plan de situation

Annexe 5 : Autorisation parentale

1. GÉNÉRALITÉS

Le championnat de printemps de tir sportif de la Ligue Ouest de la Fédération des clubs de la défense (FCD) se déroulera le dimanche 16 mars 2025, au stand de tir de La Du Guesclin Rennes, 2 avenue des Gayeulles. Cette organisation est assurée par la Ligue Ouest de la FCD conjointement avec le Club Sportif de la Garnison de Rennes (CSGR).

2. ORGANISATION TECHNIQUE

a) **Club Organisateur** : CS Garnison Rennes

b) **Conseiller technique sportif « tir sportif » de la Ligue** :

Pascal KERLAU - cts.tir.lo@gmail.com - 06.08.90.82.18

c) **Règlement** :

L'épreuve est organisée conformément au règlement particulier du championnat de tir cité en référence, ainsi qu'au règlement de la Fédération française de tir (FFTir). Les nouvelles dispositions ISSF FFTir relative à la tenue des athlètes sont applicables.

Cette saison, deux disciplines de tir aux armes réglementaires sont confirmées. Il s'agit de la vitesse militaire 25m armes de poing et de la carabine 50m (disciplines 820, 823 et 831 du règlement TAR FFTIR).

Pour la remise des récompenses, les athlètes doivent être porteurs d'une tenue de club ou à minima du t-shirt de la FCD.

d) Contrôle des documents :

Les participants doivent être détenteurs la licence de la FCD, saison 2024/2025 pour les disciplines 10m ainsi que la licence de la FFTir de la même saison pour les disciplines 25 et 50 mètres. La présentation au format numérique est la règle.

e) Déroulement de l'épreuve :

Il est précisé en annexe 2.

f) Résultats :

A l'issue du championnat, les résultats détaillés sont envoyés aux représentants des clubs et aux clubs.

g) Récompense :

Le classement individuel sera toute catégorie par discipline. Si une catégorie comporte moins de 3 compétiteurs, seul le premier sera récompensé.

Le classement par équipe dans chaque discipline prendra en compte les deux tireurs du même club toute catégorie confondue. Les coupes seront attribuées de manière définitive.

La coupe de la Ligue Ouest regroupant le meilleur tireur de chaque club dans chaque discipline ISSF sera attribuée pour une saison sportive et remise en jeu à chaque challenge de printemps. Le club lauréat aura à sa charge de faire graver son nom de club, la date et les quatre noms des tireurs de l'équipe.

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

a) Transport :

Le transport est à la charge des clubs participants.

b) Lieu de la compétition :

2 avenue des Gayeulles - 35700 Rennes (voir plan en annexe)

Coordonnées GPS : 47.99985493264661, -1.7849127953106614

c) Restauration :

La restauration du midi est à la charge de la Ligue Ouest sur réservation par SYGEMA. Le nombre de repas sera transmis au club organisateur par le CTS.

d) Santé :

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD (titre II) et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais inférieurs (ou au plus égaux) à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique.

Ce soutien santé doit répondre aux conditions préconisées par :

- la réglementation de la fédération délégataire ;
- la réglementation de droit public ;
- l'autorité d'accueil ;
- le dirigeant de la ligue et/ou du club responsable de l'événement sportif ou par le conseiller technique sportif, en fonction des possibilités locales et institutionnelles.

En cas d'incident, comme lors des compétitions de la FFTir il sera fait appel au dispositif de secours civil (Pompiers ou SAMU).

4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

a) Licences et documents :

Chaque concurrent, devra pouvoir présenter au format numérique sa licence FCD et FFTIR pour la saison 2024/2025. Les clubs ayant délivré les licences s'étant engagés être en possession du certificat médical de pratique sportive, celui-ci ne sera pas exigible.

b) Engagements :

Les engagements se font exclusivement via l'application SYGEMA par les secrétariats des clubs avant le lundi 3 mars 2025, **terme de rigueur**.

Aucune autre épreuve ne se déroulant pendant le championnat de printemps, la totalité des postes offerts par série seront disponibles pour les tireurs de la FCD. Toutefois pour des raisons de bonne entente, si des places restent disponibles dans les séries, elles seront offertes aux licenciés non FCD de la Du Guesclin RENNES sans qu'ils figurent au classement et ne bénéficient du repas.

Le nombre de postes par discipline est le suivant :

- P10 & C10m : 20 postes électroniques
- C50m : 08 postes cibles électroniques SIUS pour l'ISSF et carton (rameneurs de cibles) pour le TAR 820/823
- P25m : ISSF et TAR 10 postes ISSF et 10 postes TAR

Attention, un athlète peut tirer plusieurs disciplines en 10/25 ou 50m. Il est donc possible de tirer 3 disciplines au maximum.

c) Droits de participation :

Le montant du droit de participation est fixé à 5 € par tir ou épreuve quel que soit la catégorie.

Attention : Le trésorier de la Ligue Ouest adressera au club une facture correspondant au nombre de participants.

Pour les jeunes (moins de 18 ans) l'engagement est pris en charge par la Ligue Ouest au titre des actions pour la pratique sportive des jeunes.

Important : Inscriptions par série obligatoires pour toutes les disciplines.

d) Financement :

Le club de tir de La Du Guesclin Rennes fera parvenir à la Ligue Ouest une facture avec un RIB pour la location du stand de tir.

Les différentes factures pour paiement ou remboursement seront adressées à la ligue Ouest. **Elles devront être établies au nom de la Ligue Ouest FCD.**

e) Assurance :

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (véhicules inscrits sur SYGEASSUR).

f) Droit à l'image :

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la rencontre de tir et sur lesquelles il pourrait apparaître, à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

g) Bilan activités :

A l'issue de la compétition, le CTS de la ligue, adresse aux différents destinataires, la fiche bilan activités.

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Voir annexe 1.

Destinataires (par courriel) :

- Présidente de la Ligue Ouest
- Comité directeur de la LO
- Trésorier général de la Ligue
- Présidents des clubs LO/FCD
- Conseiller Technique Sportif « tir sportif » de la Ligue Ouest

ANNEXE 1

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE PENDANT UNE MANIFESTATION BONNES PRATIQUES ET ÉCO-GESTES



ORGANISATION

- Intégrer au comité d'organisation une personne sensibilisée au développement durable.
- Respecter la réglementation en vigueur en matière de sécurité et d'environnement.
- Tenir compte des considérations environnementales dans le choix du lieu d'organisation en intégrant la préservation de la faune et de la flore.
- S'assurer de l'accessibilité du site au plus grand nombre et plus particulièrement aux personnes à mobilité réduites.
- Assurer l'accueil et la surveillance des participant-e-s et du public sur les espaces protégés.

COMMUNICATION

- Privilégier le dématérialisé au papier. Utiliser du papier recyclé. Limiter la couleur et choisir le mode « brouillon » des imprimantes quand c'est possible.
- Limiter les transferts de courriers électroniques aux destinataires
- Réaliser la signalétique en matière recyclable et la retirer une fois la manifestation terminée.

TRANSPORTS

- Inciter à l'utilisation des transports collectifs ou au covoiturage pour venir sur le lieu de la rencontre.

RESTAURATION / HÉBERGEMENT

- Privilégier les circuits d'approvisionnement courts.
- Utiliser des ustensiles recyclables (couverts, gobelets,...).
- Prévoir le tri sélectif des déchets.
- Sensibiliser à la consommation d'eau.
- Veiller à la mise à disposition de toilettes + PMR.

BOUGEZ AVEC LA LIGUE OUEST !



ANNEXE 2
PROGRAMME DES ÉPREUVES DE TIR 10/25/50M

CHAMPIONNAT de TIR DE PRINTEMPS de la LIGUE OUEST
Le dimanche 16 mars 2025 à RENNES (35)

Attention, l'heure indiquée pour le 10m et le 50m est celle du premier tir de match, précédée de 10 minutes d'essai et de 15 minutes de préparation.

Dimanche, série carabine & pistolet 10m Série 101 : 09h00-10h15 Série 102 : 10h45-12h00 Série 103 : 13h15-14h30 Série 104 : 15h00-16h15	
Dimanche, série P25m ISSF et P25m TAR Série 251 : 09h00-10h45 P25 et TAR 831 Série 252 : 11h15-11h45 P25 et TAR 831 Série 254 : 14h30-16h30 P25 et TAR 831	10 postes ouverts (1 à 10 pour le 25m ISSF Sport 22lr ou PC 32 ou 38 10 postes ouverts (11 à 20 pour le 25m TAR Vitesse militaire (831)
Dimanche, série 60 balles couché et TAR Série 501 : 09h00-09h50 60 balles couché Série 502 : 10h30-11h20 60 balles couché Série 503 : 12h00-12h50 60 balles couché Série 504 : 13h30 -14h10 60 balles couché Série 505 : 14h30 -15h00 TAR 820 823 Série 506 : 15h15-15h45 TAR 820 823 Série 507 : 16h00-16h30 TAR 820 823	

Réservations obligatoires pour toutes les disciplines.

Fin des épreuves à 16h45

Palmarès et remise des récompenses à 17h30

Vin d'honneur à 18h30

ANNEXE 3

DISCIPLINES et CLASSEMENTS

CHAMPIONNAT de TIR DE PRINTEMPS de la LIGUE OUEST **Le dimanche 16 mars 2025 à RENNES (Du Guesclin)**

1 - PARTICIPATION AUX ÉPREUVES

a) Conditions d'accès :

L'accès est libre et non soumis à un quota de point. Les épreuves sont ouvertes à partir de la catégorie Minimale pour le 10/25 & 50m. L'inscription des participants est laissée à l'appréciation du responsable de section tir. **Tous les matchs ISSF se tirent sur 60 coups.**

Les épreuves sont ouvertes aux handisports et para-tir. Pour les épreuves avec fauteuil et assistance, il faut prévoir deux postes pour faciliter l'accès et le déroulement de l'épreuve.

b) Catégories :

Un seul classement open par discipline.

Le meilleur jeune, la meilleure féminine et le meilleur vétérane de chaque épreuve seront également récompensés en fonction de leur âge, performance ou engagement dans la compétition.

c) Tous les participants sont licenciés FCD.

d) La participation aux épreuves « armes à feu » (catégories B et C) implique la « double licence » FCD/FFTir. La licence FFTir doit être établie au nom du club FCD ou celui avec lequel le club FCD a une convention pour la pratique des disciplines FFTir dans ce cas toutes les licences de l'équipe doivent être au nom du même club FFTir. Dans le cas contraire, le tireur ne pourra pas participer au classement par équipe mais seulement en individuel.

e) Discipline :

Chaque participant peut tirer et être classé dans deux disciplines, pistolet 10m et 25 M (FFTir 100 et 252) ou carabine 10m et 50 m (FFTir 104 et 501).

2 - CLASSEMENT CLUBS

La coupe de la Ligue Ouest est remportée par le club qui totalise le plus de points dans les quatre disciplines inscrites (C10 C50 P10 P25). Le classement est réalisé sur 2400 points.

3 - ÉQUIPES

Une équipe est composée de deux tireurs de la même discipline quel que soit leur catégorie.

La coupe par équipe par discipline est remportée par le club qui totalise le plus de points par l'addition du score de ses deux meilleurs tireurs.

4 - ARBITRAGE DES EPREUVES

Les arbitres FFTIR du département disponibles à cette date assureront l'arbitrage des épreuves. Ils seront secondés par des bénévoles du CSGR. Manuel MOURIN, arbitre national est désigné responsable arbitrage compétitions Ligue Ouest pour la saison 2024/2025 (remboursement au tarif kilométrique de la LO et prise en charge repas et nuitée éventuelles)

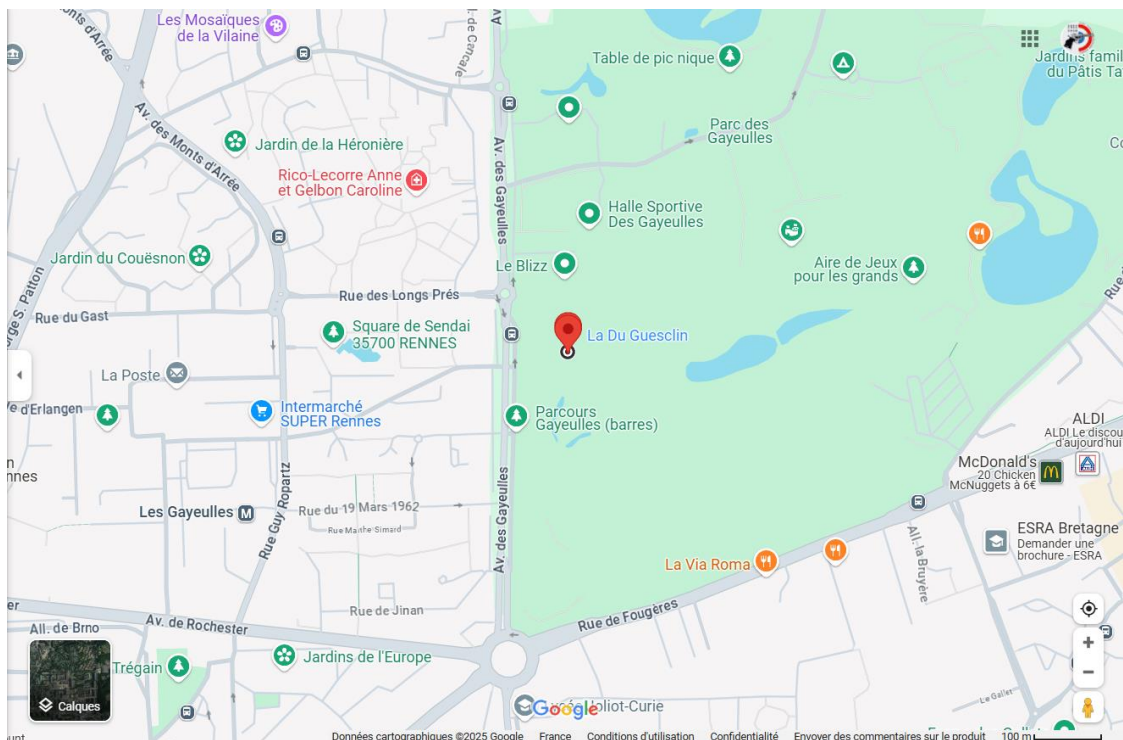
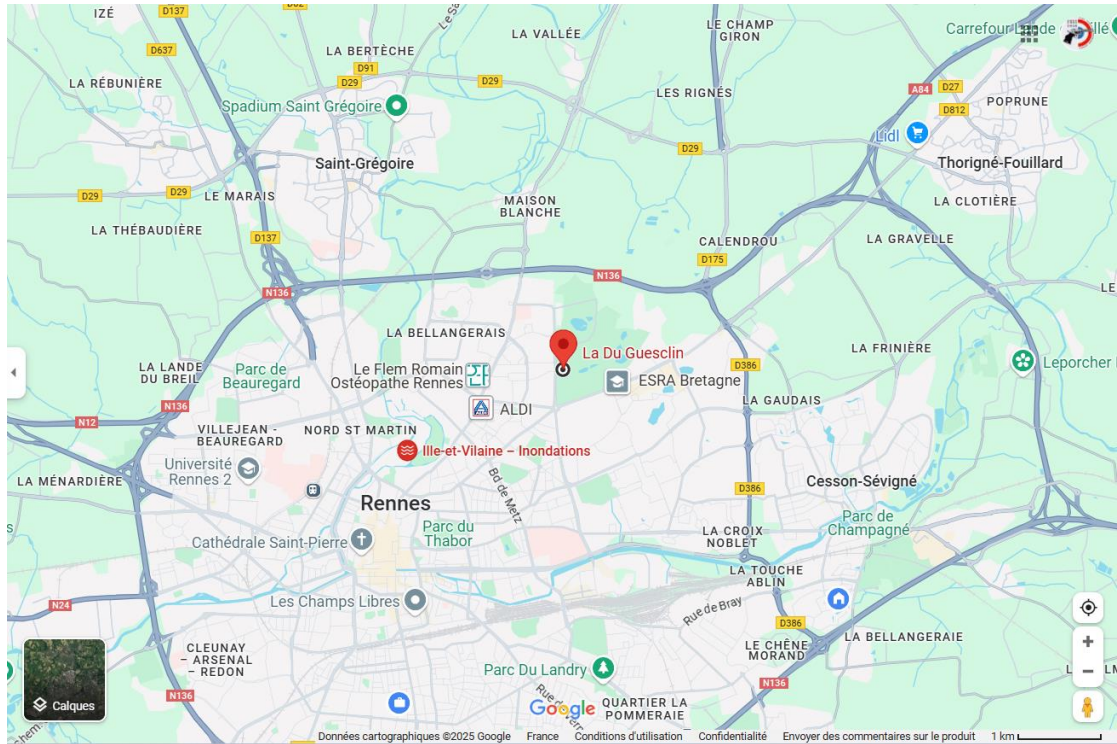
5 - INFORMATIONS PRATIQUES

La vérification des inscriptions et le contrôle des licences seront effectués à l'arrivée à la Du Guesclin. Cette formalité peut être réalisée par le capitaine d'équipe ou responsable de section pour l'ensemble de ses athlètes. Il n'y aura pas de contrôle d'arme et d'équipement systématique mais des vérifications en cas de doute ou de tricherie avérée pourront être réalisées par un arbitre FFTIR.

ANNEXE 4

PLAN DE SITUATION

Club accueil : Société de tir de la DUGUESCLIN à RENNES
2 avenue des Gayeulles
35700 RENNES



ANNEXE 5
FORMULAIRE D'AUTORISATION PARENTALE

TIR SPORTIF - CHAMPIONNAT DE PRINTEMPS Ligue Ouest

Dimanche 16 mars 2025

Nom du club :

Enfant :

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

Coordonnées de la personne à joindre en cas de problème :

NOM : Prénom :

Tél. domicile :

Tél. portable :

Tél. professionnel :

POUR LES MINEURS

Je soussigné, Mme, Mr (nom et prénom) :

Tuteur légal AUTORISE mon enfant :

Né (e) le : à :

A participer à la compétition de tir qui se déroulera à : La Du Guesclin RENNES

Dimanche 16 mars 2025

J'autorise par la présente, le responsable de la délégation, à prendre à ma place toutes les dispositions qu'il jugera nécessaire en cas de maladie ou d'accident survenant à mon enfant. Dans tous les cas, le responsable de la délégation prendra contact avec la personne citée ci-dessus.

Je donne mon plein accord aux médecins pour effectuer toute intervention médicale ou chirurgicale urgente qu'ils jugent nécessaire pour la préservation de sa santé.

N° SS (du parent couvrant l'enfant) :

Mutuelle :

Signature du tuteur légal
(Précédée de la mention "lu et approuvé manuscrite").
